



Les
Producteurs
de lait
de Montérégie-Est

ASSEMBLÉE RÉGIONALE ANNUELLE

Avis de convocation

Saint-Hyacinthe, le 10 février 2026

Aux productrices et producteurs de lait de Montérégie-Est

Madame, Monsieur,

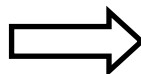
Les Producteurs de lait de Montérégie-Est vous convoquent à l'assemblée régionale annuelle qui aura lieu :

DATE:	Le jeudi 26 février 2026
Heure:	9 h 30 Accueil et inscription 10 h 00 Assemblée régionale annuelle
Lieu:	Club de golf Saint-Hyacinthe (3840, boulevard Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe)

INSCRIPTION

Pour vous assurer d'avoir un repas, s'il vous plaît vous inscrire en utilisant l'une des options suivantes :

- À l'aide du code QR ci-contre →
- Via le lien reçu par courriel
- En communiquant avec Mme Brigitte Dubé au 450 774-9154, poste 5222 | monteregieest@lait.qc.ca



Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour de cette réunion dont :

- ⇒ Des **résolutions** sur le projet de mécanisme d'échange de crédits, les programmes d'aide à la relève et au démarrage, les cas de force majeure, le budget dédié à la promotion régionale, la qualité du lait et autres sujets;
- ⇒ Une présentation des **principaux dossiers** en cours aux Producteurs de lait du Québec, par M. Jacques Lafortune, 2e vice-président des Producteurs de lait du Québec;



- ⇒ Une **conférence** portant sur **les applications de l'intelligence artificielle** dans le secteur de l'agriculture et de la production laitière.
Par M. Maxime Gagnon, Développement des affaires, Vooban

Veuillez recevoir, madame, monsieur, mes meilleures salutations.

Vincent Rainville, président



AUTRES INFORMATIONS

POLITIQUE POUR PRÉSENTER DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE ANNUELLE

1. Toute productrice ou tout producteur de lait de la région peut présenter des résolutions à l'assemblée régionale annuelle.
 1. La date limite pour présenter des résolutions est le jour même de l'assemblée à midi, donc vous avez jusqu'au 26 février 2026 à midi.
 2. Sur l'heure du dîner, les membres du comité exécutif se réuniront afin de décider des résolutions qui seront présentées en plénière.
 3. Lors de la plénière, ces résolutions seront présentées à l'écran, et ce, au début de l'étude des résolutions figurant au cahier.
-

POSTES EN ÉLECTION

- ⇒ Brome-Missisquoi : Charles Benoît et Martin Rainville
 - ⇒ Marguerite D'Youville / Longueuil / Vallée-du-Richelieu : Stéphane Blanchette
 - ⇒ Maskoutains Nord-Est : Charles Graveline
 - ⇒ Richelieu-Yamaska : Raphaël Beauchemin
 - ⇒ Rivière-Noire : Virginie Bochatay
 - ⇒ Rouville : Vincent Rainville
 - ⇒ Vallée Maskoutaine: Didier Ruel
-

PERSONNES HABILITÉES À VOTER (MANDATAIRES)

Pour aviser de tout changement à la raison sociale de votre entreprise ou des personnes habilitées à voter (mandataires), veuillez appeler au Service des cotisations, au 450 250-9154, poste 1, **au moins 72 heures avant l'assemblée régionale annuelle.** [Pour plus d'information](#)

Afin d'alléger la rencontre, nous considérons que les membres auront pris connaissance des règles de procédure et des comptes-rendus des assemblées 2025 avant l'ARA. Ils sont disponibles :

- Sur le site de la Fédération de l'UPA de la Montérégie : <https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/a-propos/syndicats-specialises/producteurs-de-lait-monteregie-est>
- Sur demande auprès de Mme Brigitte Dubé à monteregieest@lait.qc.ca
- Ou en suivant ce code QR

Documents de la rencontre →



Les
Producteurs
de lait
de Montérégie-Est

Éliane Bergeron Piette, agr., conseillère syndicale
3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
450 774-9154, poste 5223 | monteregieest@lait.qc.ca

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée régionale annuelle—26 février 2026

- | | |
|---------|---|
| 10 h | 1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue; |
| | 2. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour; |
| | 3. Adoption de la procédure des assemblées délibérantes; |
| | 4. Adoption du compte rendu de l'assemblée régionale annuelle du 27 février 2025 et suivi des résolutions adoptées; |
| | 5. Rapport d'activités et rapport financier 2025; |
| 10 h 30 | 6. Message de monsieur Vincent Rainville, président; |
| 10 h 45 | 7. Élection des membres du Conseil régional; |
| | 8. Ajournement pour la tenue de l'assemblée régionale annuelle des producteurs en groupe visés par le Plan conjoint (voir au verso); |
| 11 h 30 | 9. Réouverture de l'assemblée régionale annuelle; |
| | 10. Reconnaissance aux producteurs ayant obtenu la meilleure qualité du lait (Concours Lait'Xcellent); |
| | 11. Allocution de M. Jacques Lafortune, 2e vice-président des Producteurs de lait du Québec, suivi d'une période de questions; |
| 12 h | Dîner |
| 13 h | 12. Conférence : Les applications de l'intelligence artificielle dans le secteur de l'agriculture et de la production laitière
Par M. Maxime Gagnon, Développement des affaires, Vooban |
| 14 h | 13. Étude des résolutions; |
| | 14. Divers; |
| 15 h 15 | 15. Levée de l'assemblée. |

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée régionale annuelle au plan conjoint

1. Ouverture;
 2. Adoption de l'avis de convocation;
 3. Adoption de l'ordre du jour;
 4. Adoption du compte rendu de l'assemblée régionale annuelle au Plan conjoint du 27 février 2025;
 5. Nomination d'un président d'élection;
 6. Nomination des déléguées et délégués et des substituts au Plan conjoint;
 7. Levée de l'assemblée.
-



Note concernant les électrostatiques reçus avec votre convocation

Pour stimuler l'engagement et la fierté en lien avec la campagne « Nouvelle génération », vous avez reçu 3 électrostatiques que nous vous invitons à afficher.

Pour que l'autocollant adhère bien sur une surface vitrée, le véhicule doit être placé dans un abri ou un garage chauffé à un minimum de 15 °C pendant au moins 24 heures avant l'application. Pour les vitrines, il est impossible de procéder à l'installation à l'extérieur lorsque la température est inférieure à 10–15 °C.

N'hésitez pas à nous partager des photos des électrostatiques installées !

